

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

## **Décret sur les obligations de service des enseignants**

### **L'intersyndicale nationale appelle les personnels du second degré à la grève le 18 décembre**

L'intersyndicale du second degré qui représente plus de 99% des personnels manifeste depuis maintenant plusieurs semaines sa totale opposition au projet de décret sur les obligations de service des enseignants de second degré. L'objectif premier de ce texte est de supprimer des postes dans le cadre d'une logique budgétaire qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré.

Le ministre a clairement exprimé, lors de l'audience qu'il a accordée à l'intersyndicale au bout de 5 semaines, le 29 novembre, qu'il n'entendait pas tenir compte de cette opposition. Le ministre a choisi de passer en force en convoquant le Comité technique paritaire ministériel (CTPM) le 11 décembre et en inscrivant à son ordre du jour le projet de décret. Devant le refus de siéger de la parité syndicale, il reconvoque le CTPM le 18 décembre sur le même ordre du jour.

L'intersyndicale réunie le 11 décembre décide en conséquence d'appeler les personnels du second degré à la grève le 18 décembre et à manifester partout en France. Les personnels signifieront ainsi au Ministre leur double exigence de retrait du projet de décret et d'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

**Paris, le 11 décembre 2006**